

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
SUBVENTION**

**Sous-domaine :
EXTENSION CENTRE
MEDICAL ET
PARAMEDICAL**

**OBJET :
Demande de
subvention 2024
Conseil
Départemental**

N° 38/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 02 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 25 Septembre 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Absents excusés : Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation de l'extension du centre médical et paramédical établi par M. PAULY, architecte à Narbonne.

Il indique que dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, la commune s'est engagée contre le risque de « fracture sanitaire » et l'installation de déserts médicaux et rappelle que la commune a répondu à un appel à projets « AMI » Santé, déposé auprès de la Région Occitanie afin de favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre territoire.

Dans ce cadre, la commune envisage la construction d'un bâtiment qui permettrait d'accueillir 2 professionnels de santé.

A ce titre, une demande de financement 2024 auprès du Conseil Départemental va être sollicitée.

Le projet établi par l'architecte s'élève à 352 759,83 € HT, soit 423 311,79 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention ETAT DETR 2024 : 88 189,96 €,
- Subvention Conseil Départemental : 88 189,96 €,
- Emprunt : 100 000 €,
- Fonds communaux : 76 379,91 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, :

- **Approuve** cette opération qui s'élève 352 759,83 € HT, soit 423 311,79 € TTC,
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental, une aide de 88 189,96 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20231002-20231002DEL38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain MARTY

